

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21202**

Intitulé

MASTER : MASTER Droit, économie et gestion mention Droit de l'environnement, spécialité Droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Limoges, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université de Limoges, Recteur de l'académie de Limoges, Chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques, 120 Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit, 341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce juriste spécialisé dans le domaine de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme exerce les activités suivantes :

Auprès d'une collectivité locale, d'une administration, d'une entreprise, ou encore d'une ONG, il apporte une expertise en matière de droit de l'environnement, d'aménagement et d'urbanisme. Il participe à la définition, à la mise en oeuvre et au respect des stratégies adoptées par les différents acteurs socio-économique en matière environnementale. Il peut assurer le suivi du contentieux lié à l'application des normes en matière d'environnement et d'urbanisme.

Ce juriste est capable :

- d'interpréter et d'appliquer les dispositions internationales, européennes, nationales et locales en matière d'environnement et d'urbanisme
- de conseiller les élus, sa hiérarchie sur une question juridique
- de maîtriser les méthodes de réflexion, d'évaluation et d'aide en matière de décision publique
- de concevoir, d'élaborer et d'évaluer des projets territoriaux
- de diriger des services et des équipes
- de prendre en charge les questions de démocratie locale
- de former des salariés au droit et à l'économie de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme
- d'apprécier les problématiques posées par les décisions et projets portés par des acteurs publics et par des intervenants socio-économiques privés, comme les enjeux internationaux, européens ou locaux
- de rédiger des documents contractuels et des actes administratifs contribuant à la mise en oeuvre de décisions en matière d'environnement, d'aménagement du territoire et d'urbanisme
- de rédiger des documents permettant la prise de décision

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce juriste exerce ses activités au sein d'administrations et d'organisations publiques, de structure privées ou de structures associatives et non gouvernementales impliquées dans les politiques de l'environnement et de l'urbanisme.

Ce juriste peut prétendre aux métiers suivants (liste non exhaustive) :

- emplois publics : fonctionnaires internationaux, communautaires, étatiques et territoriaux mettant en oeuvre les politiques d'environnement
- gestionnaires de services publics environnementaux tels que l'eau potable, l'assainissement, les eaux pluviales ou les déchets
- cadres d'entreprises industrielles chargés de contentieux de l'environnement, de sécurité en matière d'environnement, d'expertise
- chefs d'entreprise (expertise, conseil...)
- avocats spécialisés
- juristes experts en droit de l'environnement et de l'urbanisme
- juristes auprès d'ONG (internationales, communautaires, nationales ou locales)

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

K1802 : Développement local

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le diplôme est obtenu après une formation de 4 semestres correspondant chacun à la validation de 30 crédits (ECTS), dédiée au droit de l'environnement, de l'urbanisme et de l'aménagement (Master intégré). Les deux premiers semestres peuvent aussi être réalisés dans le cadre d'un parcours général relevant des domaines du droit public ou de l'administration économique et sociale. En master 2, une sélection est réalisée sur dossier.

L'intégration de stages, tant en première année (6 semaines) qu'en deuxième année (3 mois minimum pour le parcours recherche et 4 mois minimum pour le parcours professionnel), constitue une spécialité de la certification, visant à prendre au mieux en considération les

aspects pratiques et professionnels.

Les enseignements sont décomposés en unités d'enseignements (UE) :

Semestre 1

UE Droit public - 10 ECTS

Droit des services publics, Droit de l'urbanisme, Droit de l'aménagement du territoire

UE Droit de l'environnement - 12 ECTS

Droit de l'environnement, Droit international de l'environnement, introduction au droit de l'environnement de l'Union européenne

UE Economie et territoire - 6 ECTS

Economie de l'environnement, Economie régionale et aménagement du territoire, cas pratique

UE Langues et méthode - 7 ECTS

Langue, traitement informatique des données

Semestre 2

UE Droit de l'environnement et de l'urbanisme - 17 ECTS

Droit des pollutions et des nuisances, Droit de l'environnement de l'Union européenne, Droit de l'urbanisme, Droit de la protection de la nature

UE Sciences humaines et environnement - 6 ECTS

Sociologie urbaine et rurale, science écologique, Espaces et territoires protégés

UE Langue et méthode - 7 ECTS

Langue, stage

Semestre 3

UE Approfondissement des droits de l'environnement et de l'urbanisme - 16 ECTS

Droit international de l'environnement, Droit interne et européen de l'environnement, Droit de l'urbanisme, Conférences d'actualité ou professeurs invités, Langue

UE Droit de l'environnement et de l'urbanisme : spécialisation et approches pluridisciplinaires - 14 ECTS

Analyse économique du développement durable, Dommage écologique, Droit pénal de l'urbanisme, Architecture et urbanisme, Génèse du droit de l'environnement, Génèse du droit de l'urbanisme

Matières à bonus : Les échelles de la vie durable, Ateliers projets urbains, Outils géomatiques de la gestion territoriales

Semestre 4

UE Droit de l'environnement et de l'urbanisme : spécialisations et approches pluridisciplinaires - 11 ECTS

Droit du vivant, Droit de l'environnement et droit de l'homme, Fiscalité de l'environnement, Droit pénal de l'environnement, Pratiques du contentieux administratif, Documents d'urbanisme : études de cas

UE Option professionnelle - 19 ECTS

Etudes de cas, Grand oral, Stage, Mémoire à vocation professionnelle-méthodologie de la recherche

UE Option recherche - 19 ECTS

Séminaires thématiques, Grand oral, Stage, Mémoire de recherche-méthodologie de la recherche

Le contrôle des connaissances prend la forme d'un contrôle terminal (écrit ou oral) et d'un contrôle continu. Les notes se compensent à l'intérieur de chaque unité d'enseignement, de chaque semestre et de chaque année d'enseignement. Le diplôme est acquis dès lors que l'étudiant valide 60 crédits de l'année de M2. Les crédits européens sont acquis sur les années, semestres, UE ou/et matières qui sont capitalisés.

Tout ou partie du diplôme peut être obtenu par validation des acquis de l'expérience (VAE).

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP (commission pédagogique présidée par un professeur des universités et comprenant deux enseignants chercheurs de la formation et un enseignant chercheur ayant des activités en matière de formation continue)

Par expérience dispositif VAE	X	3 enseignants chercheurs ainsi que 2 personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis (Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002)
-------------------------------	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002 relatif au diplôme national de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 juillet 2012 relatif aux habilitations de l'Université de Limoges à délivrer des diplômes nationaux - numéro d'habilitation : 20120594

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

www.carrefourdesetudiants.unilim.fr

Autres sources d'information :

www.fdse.unilim.fr

<http://www.unilim.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Limoges
33 rue François Mitterrand
BP 23204
87032 Limoges cedex 1

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté de Droit et des Sciences économiques
32 rue Turgot
87031 Limoges cedex

Historique de la certification :